

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°4 Décret modifiant celui du 1° avril 1921 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies (arrêté de promulgation du 7 janvier 1937)

n°4

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 janvier 1937

Numéro JO
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro
1 janvier 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 25 novembre 1936 modifiant celui du 1° avril 1921, portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies, inséré au Journal officiel de la République française du 9 décembre 1936;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 23 novembre 1936 susvisé, modifiant celui du 1° avril 1921 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Annet